

Riom Limagne et Volcans : Diagnostic forestier territorial



Version mars 2023

Sommaire

Sommaire	p. 2
Chiffres clés	p. 2
1. Introduction	p. 3
2. Présentation du territoire	p. 4
3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018	p. 7
4. Activités agricoles	p. 9
5. Les espaces boisés	p. 9
5. Enjeux socio-environnementaux	p. 15
6. La filière bois	p. 21

Chiffres clés

9 300 ha de forêts, soit **23** % du territoire

+ 123 ha de forêts entre 1990 et 2018, hors jeunes plantations

forêts de feuillus : **71** %

forêts de conifères : **19** %

forêts à mélange de feuillus et conifères : **10** %

≈ **12 750** comptes cadastraux concernés par de la forêt,

avec environ **67** % de surfaces appartenant à des personnes de droit privé

1. Introduction

1.1. Association des Communes forestières

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Créée en 2001, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme regroupe plus de 90 collectivités et Syndicats mixtes de gestion forestière sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente plus de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

Pour en savoir plus : www.fncofor.fr

1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme

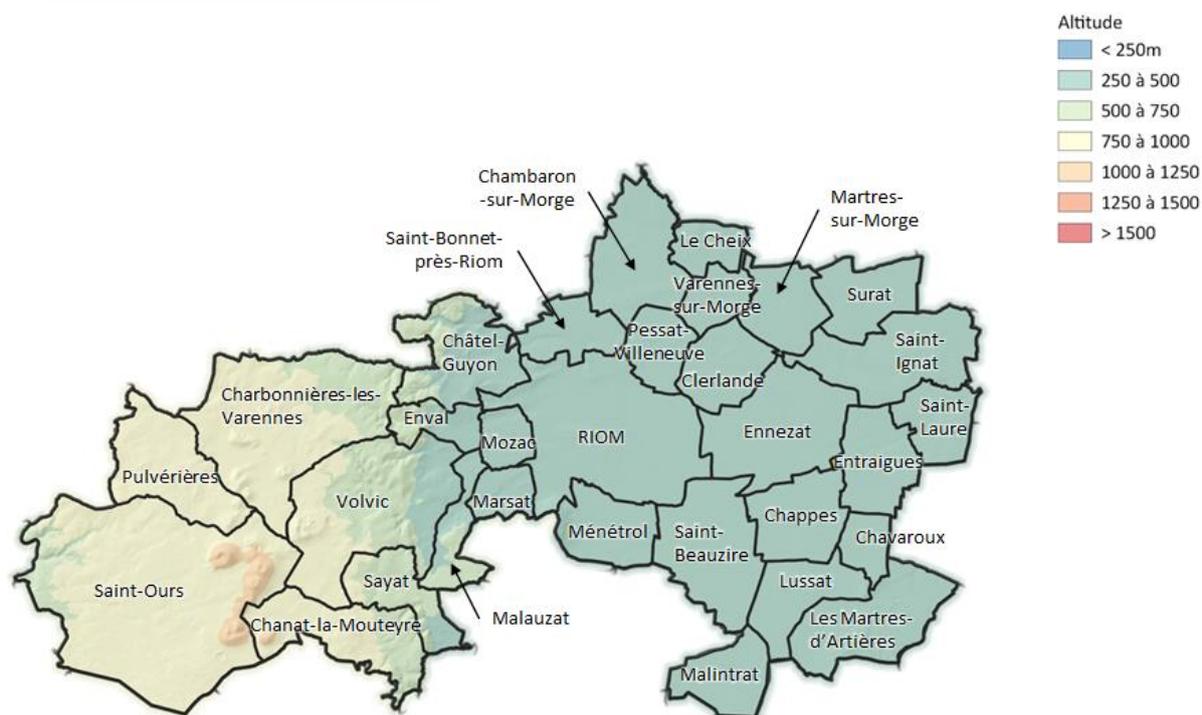
Le réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme est ouvert à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, ainsi qu'aux autres structures de regroupement de communes (Pays, Syndicats mixtes...), sous réserve d'adhésion à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme qui assure son animation.

L'objectif du réseau est de faciliter les échanges d'expériences entre territoires, et de veiller à la coordination des diverses actions menées par les membres du réseau.

Chaque membre est libre de mettre en place des actions dans le cadre de ses activités courantes, d'une stratégie intercommunale de développement forestier ou d'une Charte forestière de territoire plus classique.

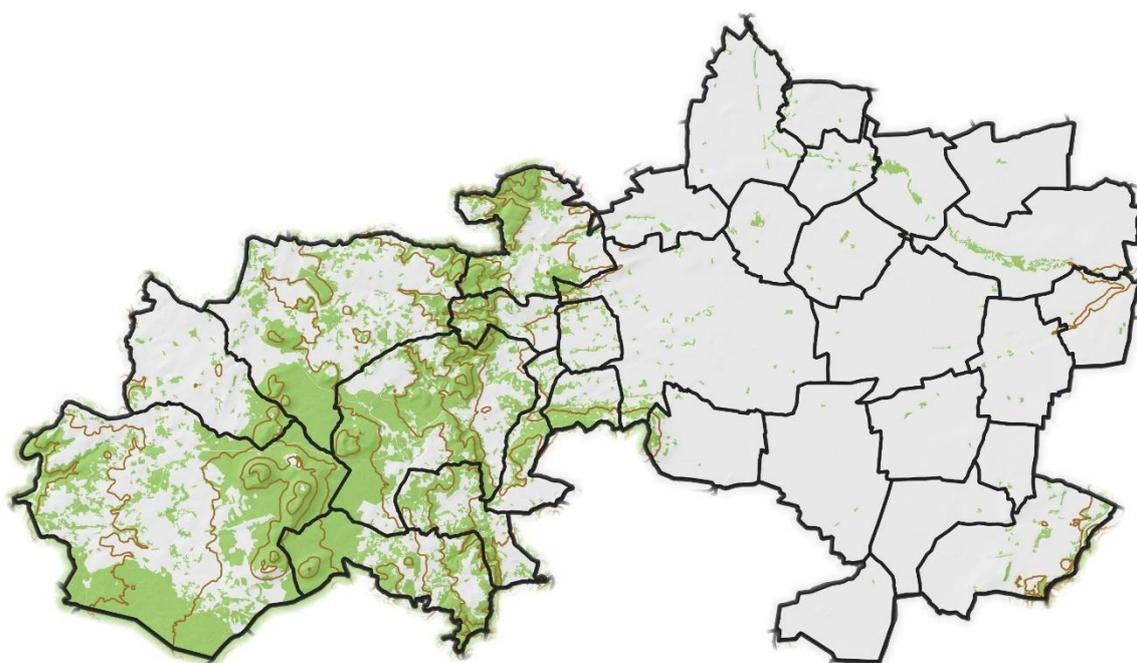
Pour en savoir plus : territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr

2. Présentation du territoire



Carte 1 : communes et relief

31 communes
402 km²
≈ 67 500 habitants
168 hab./km²



Carte 2 : forêts et relief
(IGN, 2023)

2.1. Données générales

La situation géographique du territoire est marquée par des entités géologiques tranchées qui se répartissent d'Ouest en Est par :

- la Chaîne des Puys (volcanisme quaternaire), surplombant un plateau composé de roches métamorphiques et éruptives (granites) d'altitude moyenne de 900 m ;
- le rebord de la Faille de Limagne, puis la Limagne d'altitude entre 300 et 350 m, issus de l'effondrement du bassin de la Limagne au Tertiaire.

Les altitudes varient de 295 m (Saint-Laure) à 1 180 m (Puy Chopine, Saint-Ours-les-Roches), avec des pentes allant jusqu'à 50 % sur les puys.

2.2. Géologie

Le territoire de la communauté de communes s'étend du Plateau des Dômes jusqu'en Limagne, deux entités géologiques dont la transition est assurée par un réseau de failles orienté Nord-Sud. Ce paysage actuel résulte de la succession des phénomènes géologiques décrits ci-dessous.

Ère primaire

Alors que les eaux recouvrent la France, le plissement hercynien fait surgir le socle granitique de l'Auvergne sous forme de hautes montagnes.

Ère secondaire

L'Auvergne, rabotée par l'érosion n'est plus qu'un vaste plateau légèrement ondulé et recouvert par la mer. Des terrains sédimentaires, argiles et calcaires s'empilent alors sur le socle granitique.

Ère tertiaire

Les forces qui agissent sur l'écorce terrestre, lors du plissement alpin, provoquent un lent relèvement du socle et une émergence de l'Auvergne. L'érosion déblaye en grande partie les dépôts du secondaire/ Les chaînes des Pyrénées et des Alpes surgissent, ébranlant fortement le Massif central, soulevant et bousculant ses bordures Sud et Est, alors que le centre se lézarde et se disloque. Entre les fractures du sol ou failles, de vastes compartiments de terrain, tel le plateau des Dômes, sont restés en relief. D'autres, comme la Limagne, affaissés, représentent les plaines et les bassins où se sont accumulés les sédiments.

Ère quaternaire

De cette époque plus récente date la chaîne des Puys. Les coulées de lave sont alors influencées par la topographie pré-volcanique. Elles s'étalent d'abord entre les cônes et la zone sommitale du plateau. Elles sont ensuite canalisées par les étroites vallées, résultant des phénomènes d'érosion sur les bordures du plateau, jusqu'en Limagne où une topographie plus ouverte leur permet de reprendre de l'ampleur.

Aujourd'hui, le horst cristallin du plateau des Dômes s'élève nettement au-dessus de la Limagne. Le réseau de faille se traduit dans le paysage par un escarpement Nord-Sud caractérisé par une déclivité de 30° environ et une dénivellation pouvant atteindre plus d'une centaine de mètres. La coulée basaltique issue du Puy de la Nugère, canalisées par les gorges qui surplombaient Volvic, a dévalé le rebord de la faille pour venir se répandre en Limagne.

2.3. Hydrogéologie

Les caractéristiques hydrogéologiques du territoire dépendent de la nature géologique des sols :

- Les secteurs de nature cristalline et métamorphique sont imperméables dans leur ensemble (pas de ressource en eaux souterraines sauf pour les zones altérées ou fissurées).
- Les secteurs de nature volcanique très perméables (perméabilité des fissures dans les coulées et d'interstices dans les projections. Une part importante des précipitations s'infiltré dans la Chaîne des Puys et rejoint les fonds de talwegs fossiles (paléovallées) imperméables (roches cristallines). Les exutoires de ces eaux se retrouvent en front de coulées.
- Les secteurs de nature sédimentaires à perméabilité variable (marnes, calcaires, grés, sables, graviers).

2.4. Population (période 1990 à 2020)

La population est inégalement répartie sur la communauté d'agglomération, la commune de Mozac étant la plus densément peuplée (957 hab./km²) et la commune de Pulvérières la moins densément peuplée (27 hab./km²).

Sur la période allant de 1990 à 2020, à l'échelle de la communauté d'agglomération, la population globale a augmenté de 21 %. Après au moins deux décennies avec une variation annuelle moyenne de la population nettement plus importante, la variation annuelle était de l'ordre de 0,3 % entre 1990 et 1999. Elle s'est depuis stabilisée autour de 0,8%.

Cependant La situation est très variable d'une commune à l'autre : seule Ménérol a perdu des habitants sur la période 1990 – 2020, la population de Riom est stable, mais la hausse atteint entre + 11 % et + 126 % sur les autres communes. A quelques exceptions près, les communes de la plaine sont celles qui ont connu les plus fortes hausses de population.

Sur la même période allant de 1990 à 2020, le nombre de logements a varié de + 41 %.

2.5. Activités économiques

D'après l'INSEE, en 2019, le territoire de la communauté d'agglomération comptait 22 658 emplois, dont 87,6 % d'emplois salariés.

Le taux d'activité des 15 à 64 ans était de 76 % :

- 39 % pour les 15-24 ans
- 92 % pour les 25-54 ans
- 55 % pour les 55-64 ans

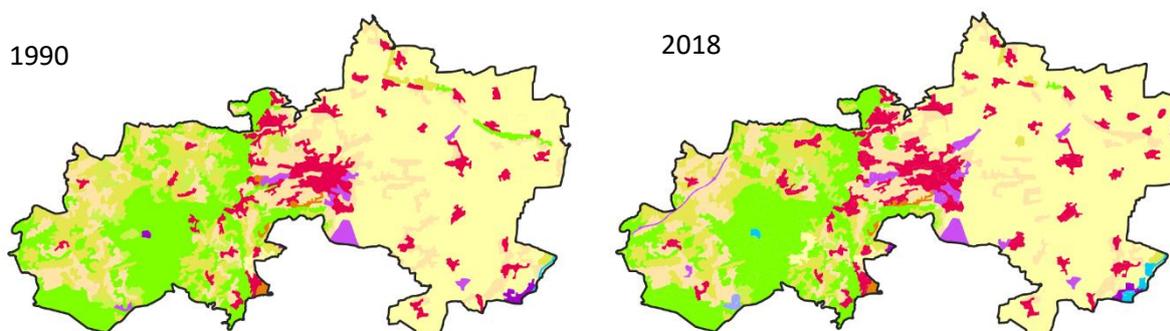
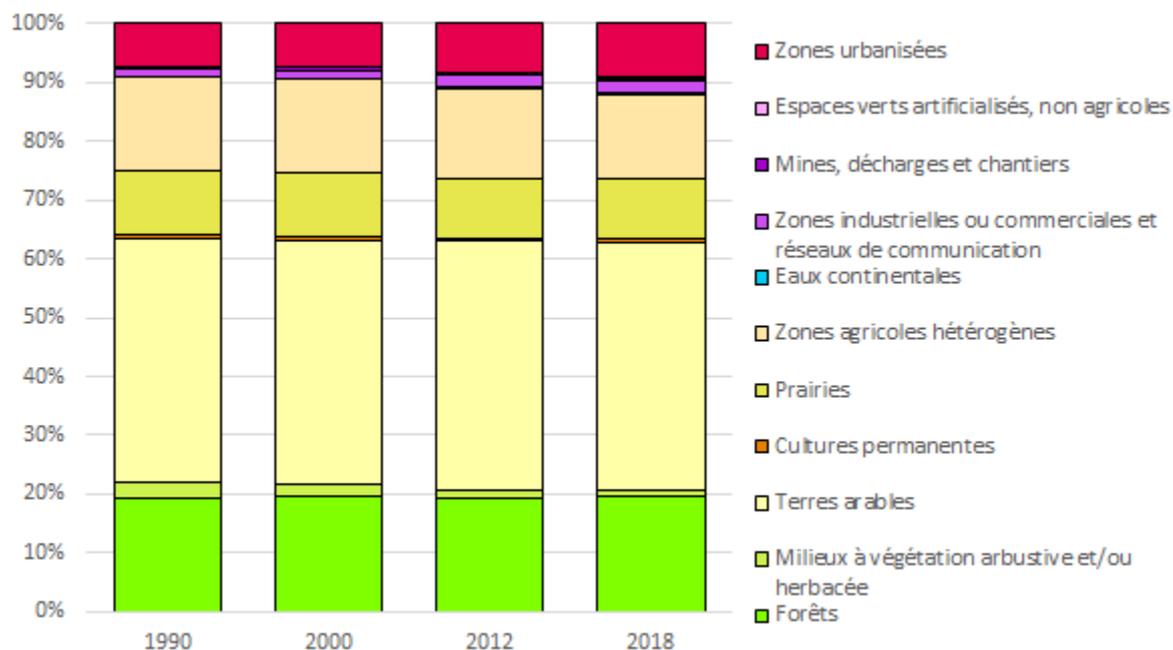
La communauté d'agglomération possède un tissu important d'entreprises et de commerces, avec à la fois le développement de services de proximité et de pôles plus importants dont de nombreuses zones d'activité et plusieurs pôles commerciaux majeurs. Le territoire est ainsi le 2^{ème} pôle d'emplois du département.

Parmi les entreprises phares du territoire, on compte plusieurs structures à rayonnement important, parfois international : Limagrain, Hermès, Eaux de Volvic / Danone, Fareva, Bacacier, Invers, France Thermes...

Le tourisme est lui aussi une activité importante, renforcé par la présence du Parc Vulcania (plus de 300 000 visiteurs par an).

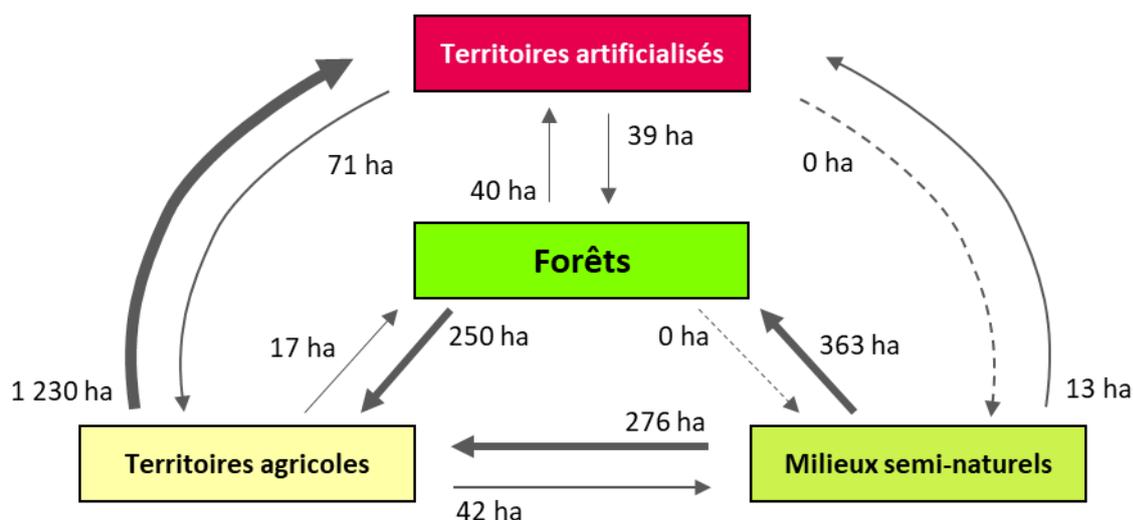
3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018

Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les différents usages du sol de 1990 à 2018 (millésime disponible le plus récent). Les données utilisées sont celles du programme Corine Land Cover, qui cartographie des ensembles homogènes d'au moins 25 ha et 100 m de large.

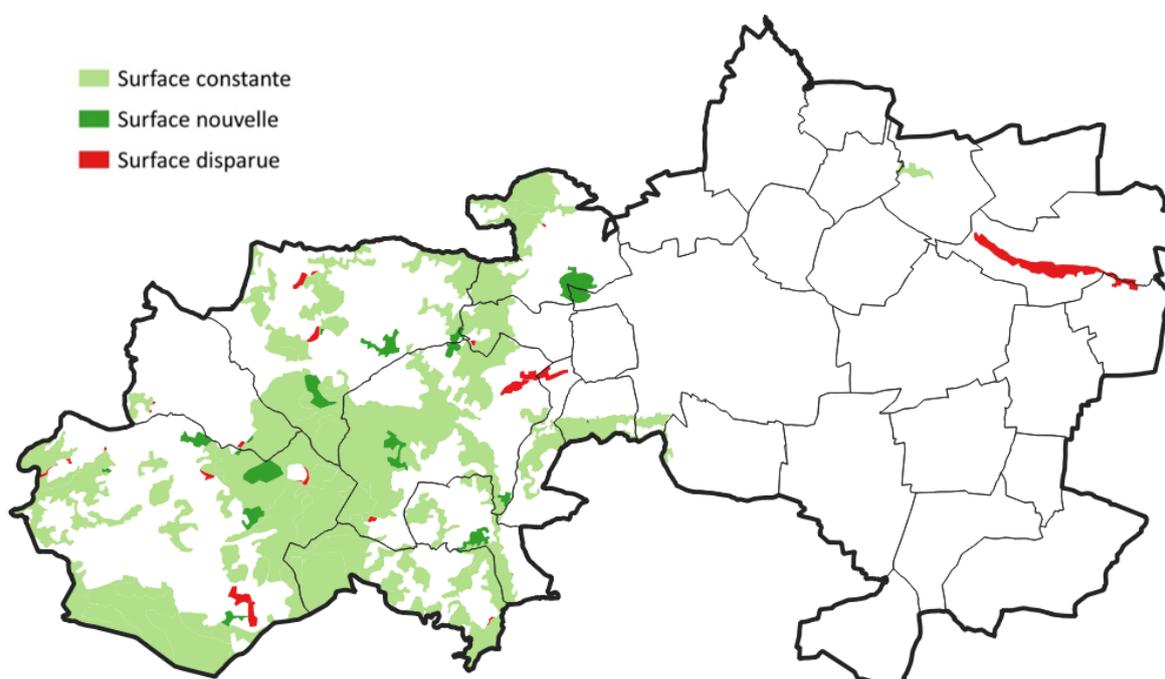


Cartes 3 : occupation des sols d'après nomenclature Corine Land Cover de classe 2
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)

	Surfaces artificialisées	Surfaces agricoles	Forêts	Milieus semi-naturels (landes, broussailles, arbustes)
Entre 1990 et 2000	+ 147 ha	- 144 ha	+ 87 ha	- 126 ha
Entre 2000 et 2012	+ 648 ha	- 173 ha	- 51 ha	- 453 ha
Entre 2012 et 2018	+ 284 ha	- 424 ha	+ 87 ha	- 32 ha
Entre 1990 et 2018	+ 1 079 ha	- 741 ha	+ 123 ha	- 611 ha



*Graphique : évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*



*Carte 4 : évolution des surfaces forestières entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*

Les évolutions des surfaces forestières sont dues à plusieurs facteurs.

- Le long de la Morge (secteur Saint-Ignat), l'évolution sur le terrain est faible mais elle a suffi à faire passer le mélange de milieux fermés et ouverts de la classe « Forêt » à la classe « Zones agricoles hétérogènes ».
- On retrouve le même phénomène à Volvic et Saint-Ours.
- Sur la partie Ouest, les gains de surfaces forestières s'expliquent essentiellement par des passages de la classe « Milieux à végétation arbustive ou herbacées » à la classe « Forêt » qui correspondent a priori à une évolution naturelle de la végétation ligneuse.

Dans l'ensemble, on constate une artificialisation du territoire, essentiellement au détriment des espaces agricoles. Les milieux semi-naturels sont également en recul, avec une part qui compense un peu l'artificialisation des terres agricoles, et une autre part qui évolue vers des milieux boisés.

4. Activités agricoles

Les données statistiques suivantes sont issues des données Agreste.

En 2020, le nombre d'exploitation agricoles étaient de 344, contre 471 en 2010 et 627 en 2000.

La surface agricole utile (SAU) recouvrait 20 986 hectares en 2020 (- 2% par rapport à 2010). En lien avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles, on constate donc une concentration des activités agricoles au sein de structures plus importantes. La SAU moyenne est ainsi passée 22 ha par exploitation en 1988, à 37 ha en 2020, 45 ha en 2010, puis 61 ha et 2020.

Le travail dans les exploitations agricoles, en équivalents temps plein, est lui aussi à la baisse, avec 456 ETP en 2020 contre 527 en 2010, plus de 700 en 2000 et plus de 900 en 1988.

En 30 ans, le territoire de Riom Limagne et Volcans a donc perdu près de 10 % de sa surface agricole, les 2/3 de ses exploitations et 50 % de ses emplois agricoles.

En 2020, les « céréales et/ou oléo protéagineux » représentent environ 50 % de l'activité agricole, que ce soit en nombre d'exploitations, de surface agricole utile ou d'emplois. Les secteurs d'activités les mieux représentés sont ensuite les « autres grandes cultures », la « polyculture et/ou poly élevage » et la filière « bovine ». Au cours des années, les changements d'orientations sont surtout perceptibles en Limagne, avec une perte des « grandes cultures » en général et de la « polyculture ou poly élevage » au profit des « céréales et oléo protéagineux ».

5. Les espaces boisés

5.1. Surfaces forestières

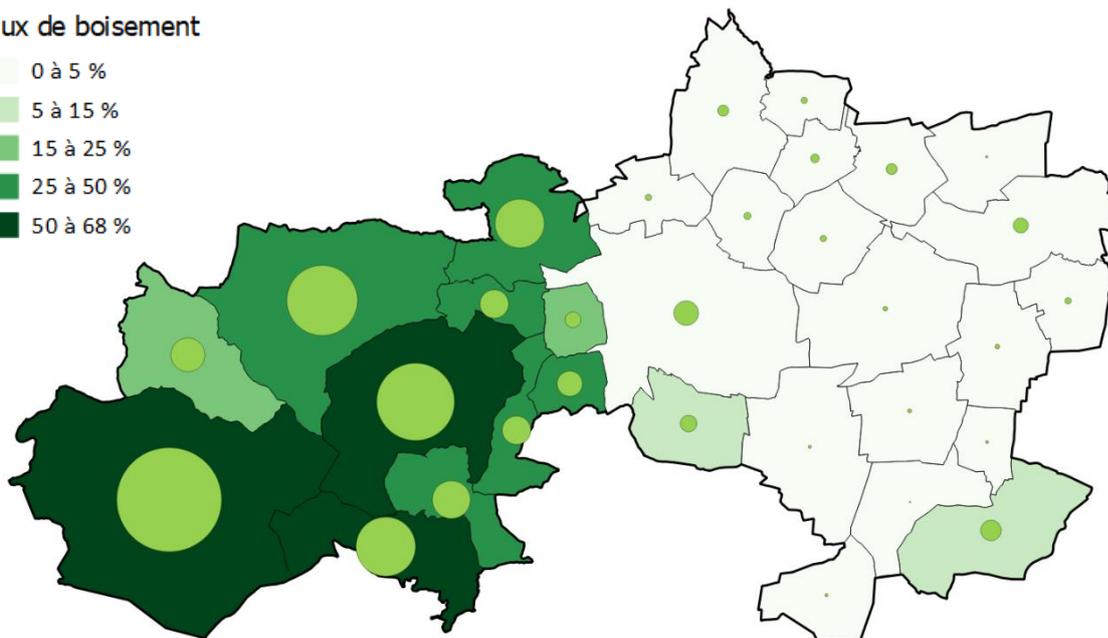
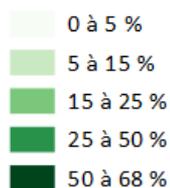
D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN), dont les plus récentes remontent à 2013, 23 % de Riom Limagne et Volcans est boisé, avec un total de 9 273 hectares de forêts. 428 hectares de landes et 25 hectares de formations herbacées ont également été inventoriés.

Il est possible de distinguer 4 grands ensembles forestiers sur le territoire.

- Le premier est **la Limagne**, dominée par l'agriculture, sans massifs forestiers importants, mais où il existe des bosquets (souvent à proximité des hameaux), des linéaires boisés à proximité de l'Allier et de la Morge, et un réseau de haies.
- Le deuxième est constitué **de la Faille de Limagne** et de **la colline de Mirabel**, avec des peuplements essentiellement feuillus (dont le Châtaignier) mais où l'on trouve aussi des mélanges pin sylvestre / feuillus et quelques boisements résineux. Les forêts de versants sont complétées par un maillage important de boisements morcelés.
- Le troisième est constitué de **la Chaîne des Puys**, avec ses volcans et les cheires associées, zone la plus boisée du territoire avec de grands massifs forestiers d'un seul tenant dont une part importante existait déjà il y a 150 ans. Les boisements de résineux y occupent une place importante, accompagnés principalement de peuplements de Hêtre.
- Le quatrième est le **plateau d'altitude**, relativement peu boisé sauf à proximité de la Sioule, avec des peuplements forestiers morcelés complétés par un réseau assez dense de haies.

La carte ci-après présente le taux de boisement (hors landes et formations herbacées) par commune et la répartition des surfaces forestières entre les communes (cercles), de 1 hectare pour Lussat à 2 939 hectares pour Saint-Ours.

Taux de boisement

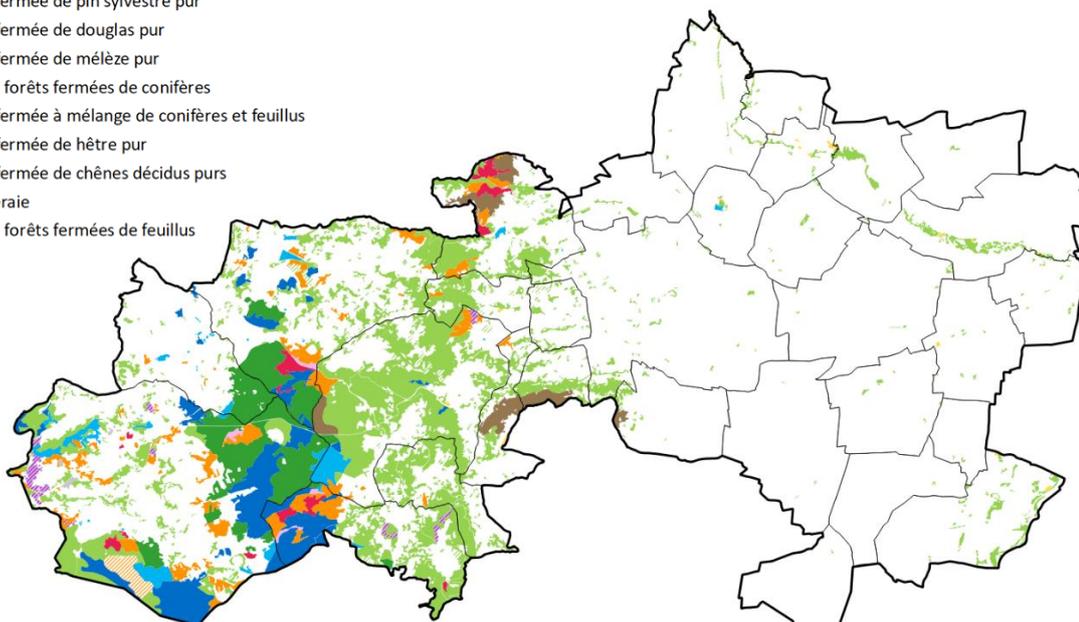


Carte 5 : taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)

5.2. Types de peuplements forestiers

L'Inventaire forestier national permet d'avoir une idée de la composition des peuplements forestiers, et de leur densité (forêt fermée = couvert des arbres d'au moins 40 % / forêt ouverte = de 10 à 40 %). Les forêts du territoire de Riom Limagne et Volcans sont réparties de la façon suivante :

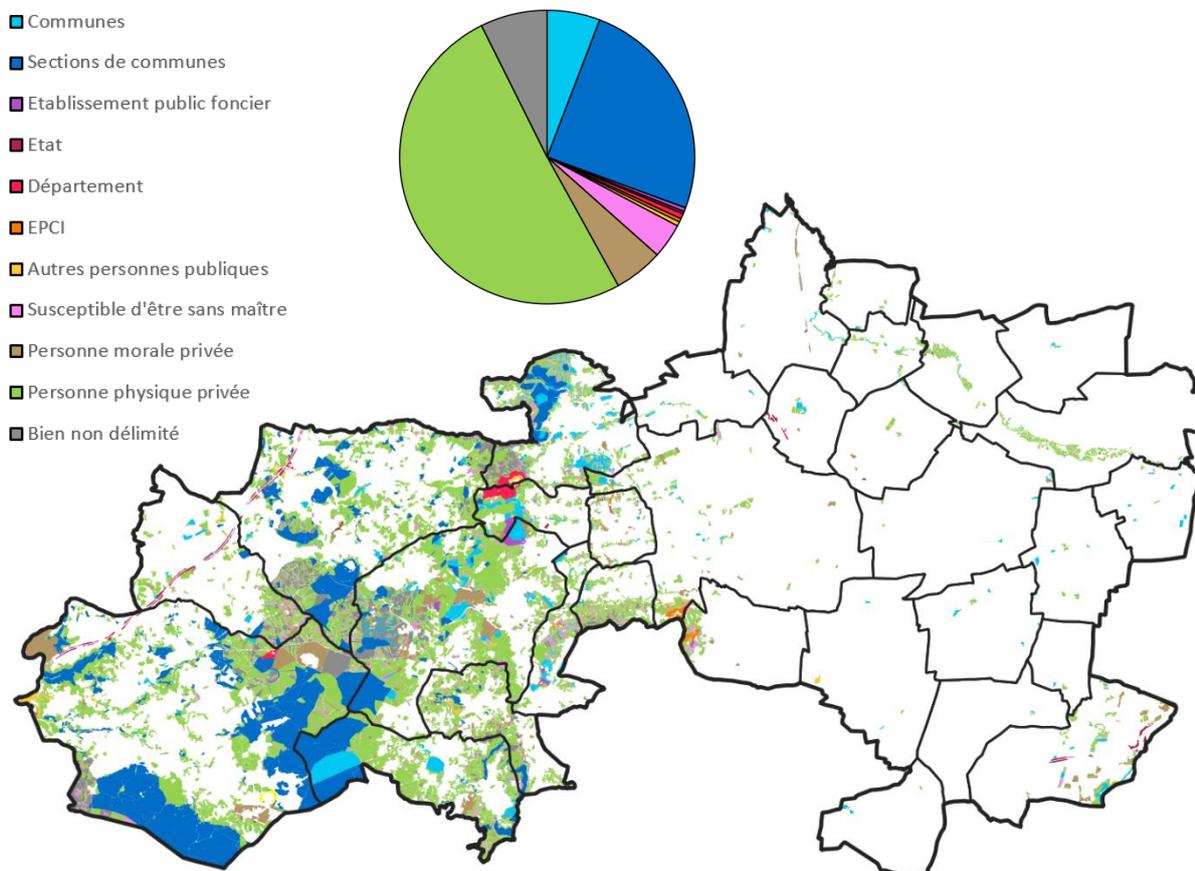
- 71 % de forêts de feuillus, essentiellement avec des mélanges d'essences (parmi les essences caractéristiques de la Faille de Limagne, on relève la présence de Châtaignier) ;
- 19 % de forêts de conifères, dominés par le sapin et l'épicéa ;
- 10 % de forêts à mélange de feuillus et conifères.



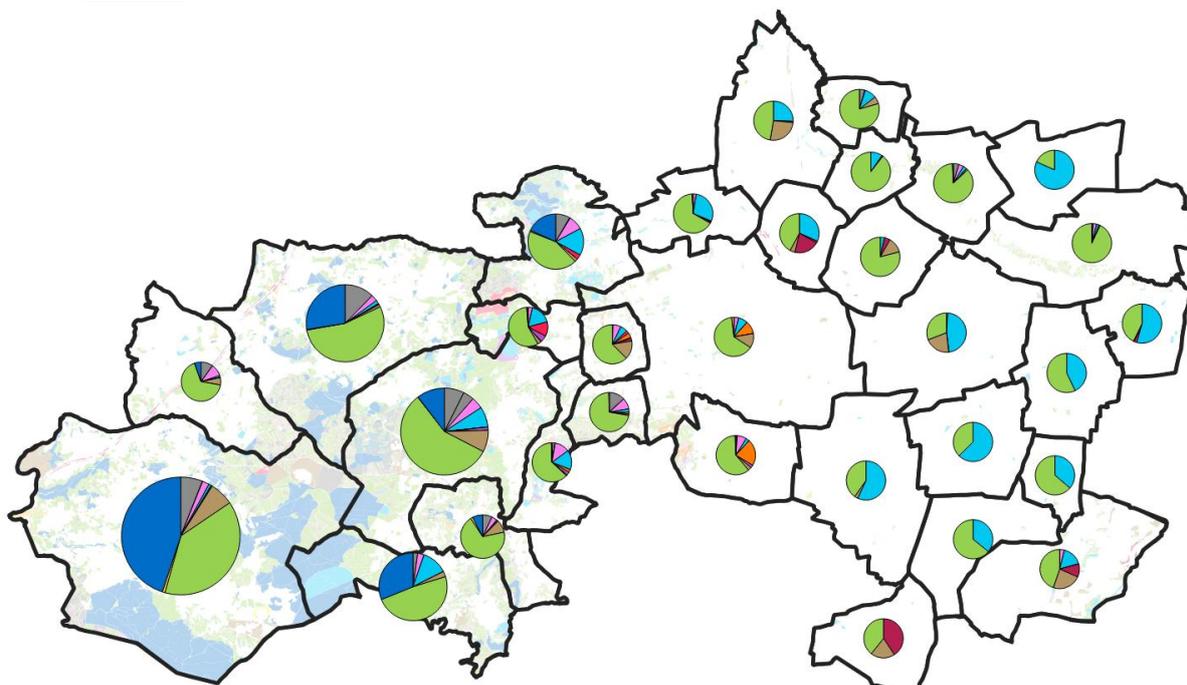
Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

5.3. Types de propriétaires forestiers

En analysant les données propriétaires du cadastre 2022 et en les croisant avec les surfaces forestières identifiées par l'Inventaire forestier national en 2013, on obtient une indication sur les types de propriétaires forestier.



Carte 7-A : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2023 d'après DFIP, 2022 et IGN, 2013)



Carte 7-B : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2023 d'après DFIP, 2022 et IGN, 2013)

	Communes et sections de communes			Autres personnes de droit public			Personnes de droit privé (hors SSM)			SSM / Susceptibles d'être sans maître			Biens non délimités		
	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Surface moyenne par compte de propriété	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Surface moyenne par compte de propriété	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Surface moyenne par compte de propriété	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Surface moyenne par compte de propriété	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Surface moyenne par compte de propriété
CHAMBARON SUR MORGE	8,7	2	4,4	0,4	1	0,4	24,9	134	0,2	-	1	-			
CHANAT-LA-MOUTEYRE	423,9	8	53,0	-	1	-	500,6	483	1,0	29,6	95	0,3	21,6	69	0,3
CHAPPES	3,6	2	1,8				2,1	6	0,4						
CHARBONNIERES-LES-VARENNES	367,9	30	12,3	9,2	6	1,5	699,1	788	0,9	34,0	167	0,2	155,6	557	0,3
CHATELGUYON	221,3	6	36,9	23,2	9	2,6	292,7	1 014	0,3	54,9	347	0,2	56,3	229	0,2
CHAVAROUX	1,1	1	1,1				2,0	11	0,2						
CLERLANDE	0,4	1	0,4	0,5	1	0,5	9,7	64	0,2						
ENNEZAT	3,3	2	1,7	-	1	-	3,6	16	0,2	0,1	1	0,1			
ENTRAIGUES	3,4	2	1,7				4,5	14	0,3						
ENVAL	36,3	3	12,1	37,4	8	4,7	122,0	320	0,4	7,1	41	0,2	0	1	-
LE CHEIX	0,9	1	0,9				8,0	66	0,1	-	2	-	0,4	3	0,1
LES MARTRES D ARTIERE	15,9	1	15,9	10,4	3	3,5	65,0	205	0,3	3,7	51	0,1			
LUSSAT	0,4	1	0,4				0,7	12	0,1						
MALAUZAT	34,1	5	6,8	10,8	5	2,2	129,9	416	0,3	25,2	138	0,2	5,4	8	0,7
MALINTRAT				0,4	2		0,6	3	0,2						
MARSAT	5,0	3	1,7	3,3	4	0,8	131,4	370	0,4	16,5	156	0,1	23,6	165	0,1
MARTRES SUR MORGE	1,0	2	0,5	0,4	2	0,2	32,2	204	0,2	1,5	39	0,0	1,7	26	0,1
MENETROL	1,4	1	1,4	12,0	5	2,4	30,5	143	0,2	3,7	56	0,1	0,6	1	0,6
MOZAC	3,4	1	3,4	5,4	5	1,1	45,0	358	0,1	3,8	77	0,0	0,3	2	0,2
PESSAT-VILLENEUVE	4,5	1	4,5	3,1	3	1,0	6,5	28	0,2						
PULVERIERES	18,0	6	3,0	0,9	5	0,2	193,3	306	0,6	26,5	56	0,5	26,4	79	0,3
RIOM	10,9	1	10,9	17,8	6	3,0	106,9	446	0,2	5,2	77	0,1	0,2	1	0,2
SAINT-BEAUZIRE	1,0	1	1,0				0,7	4	0,2						
SAINT-BONNET-PRES-RIOM	3,5	1	3,5	0,3	4	0,1	8,1	82	0,1	0,3	5	0,1			
SAINT-IGNAT	1,5	3	0,5	0,1	1	0,1	62,4	241	0,3	1,8	30	0,1	0,8	6	0,1
SAINT-LAURE	6,8	1	6,8	0,3	3	0,1	5,4	29	0,2						
SAINT-OURS	1 338,7	48	27,9	31,3	14	2,2	1 335,2	1 162	1,1	55,2	146	0,4	176,8	250	0,7
SAYAT	32,2	5	6,4	10,2	4	2,6	315,6	610	0,5	16,3	88	0,2	28,5	106	0,3
SURAT	1,4	1	1,4				0,3	5	0,1						
VARENNES-SUR-MORGE	2,0	2	1,0	0,1	2	0,1	18,6	101	0,2	-	1	-			
VOLVIC	286,5	18	15,9	21,8	7	3,1	1 039,8	1 235	0,8	69,9	284	0,2	182	247	0,7
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	2 839	160	17,7	199	102	2,0	5 197	8 876	0,6	355	1 858	0,2	680	1 750	0,4
	31%			2%			56%			4%			7%		

Tableau : détail des types de propriétaires forestiers par communes

Remarques concernant les données relatives au nombre et la typologie de propriétaires forestiers :

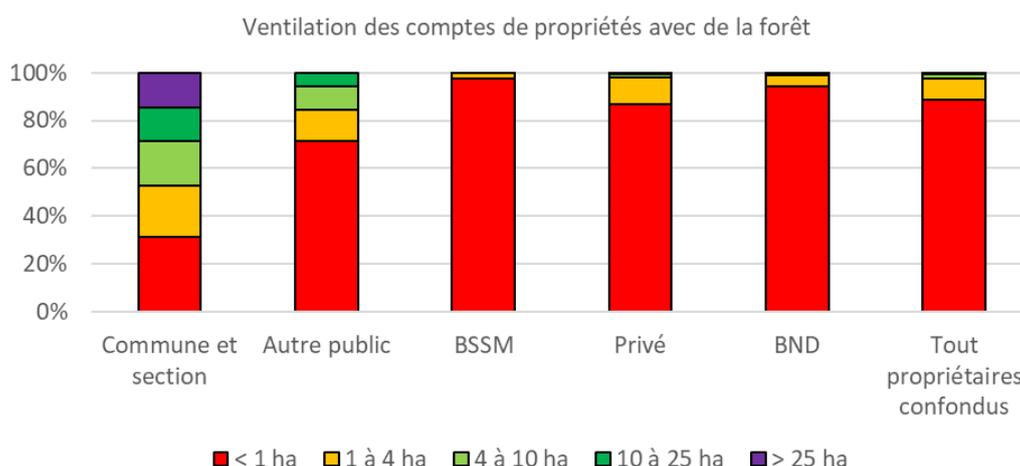
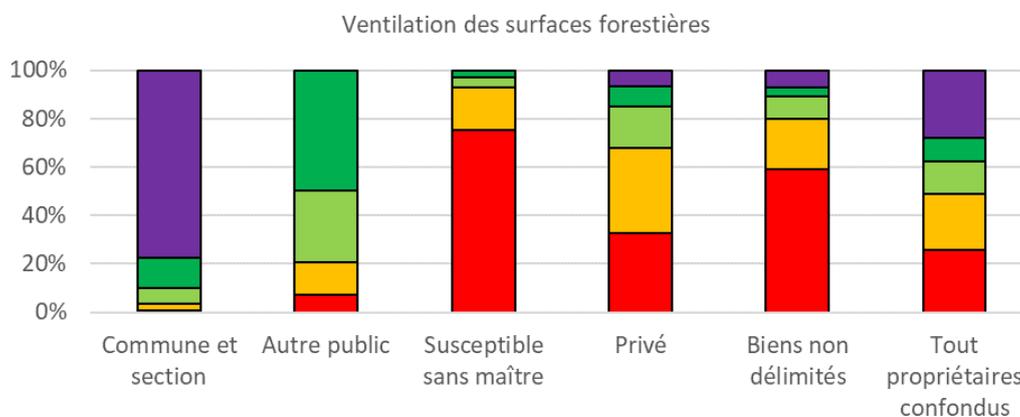
- les données cadastrales sont des données fiscales qui ne valent pas preuve de propriété ;
- la nature de culture déclarée au cadastre est une donnée peu fiable (de nombreuses forêts ne sont pas déclarées en tant que telles), d'où le choix de croiser les données cadastrales relatives aux propriétaires avec les données du couvert forestier de l'Inventaire forestier national pour plus de fiabilité ;
- pour éviter de surestimer les nombres de parcelles et comptes de propriétés concernés par de la forêt, les parcelles cadastrales sur lesquelles la forêt occupe moins de 100 m² et moins de 50 % de la surface cadastrale ont été exclues ;
- plutôt qu'au nombre de propriétaires difficile à évaluer, il est ici fait référence au nombre de comptes cadastraux : un compte cadastral peut renvoyer vers plusieurs propriétaires (indivisions...) et un propriétaire peut l'être via plusieurs comptes cadastraux. Néanmoins, dans la plupart des cas, un compte = un propriétaire.

Précision concernant les biens non délimités (d'après JO Sénat du 04/11/2013) :

« Un bien non délimité est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénovation de leur cadastre. Faute de délimitation contradictoire, aucune limite ne peut être portée sur le plan cadastral. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës. »

5.4. Taille des propriétés forestières

Ci-dessous, une ventilation du nombre de comptes cadastraux en fonction de la surface forestière rattachée à chaque compte.

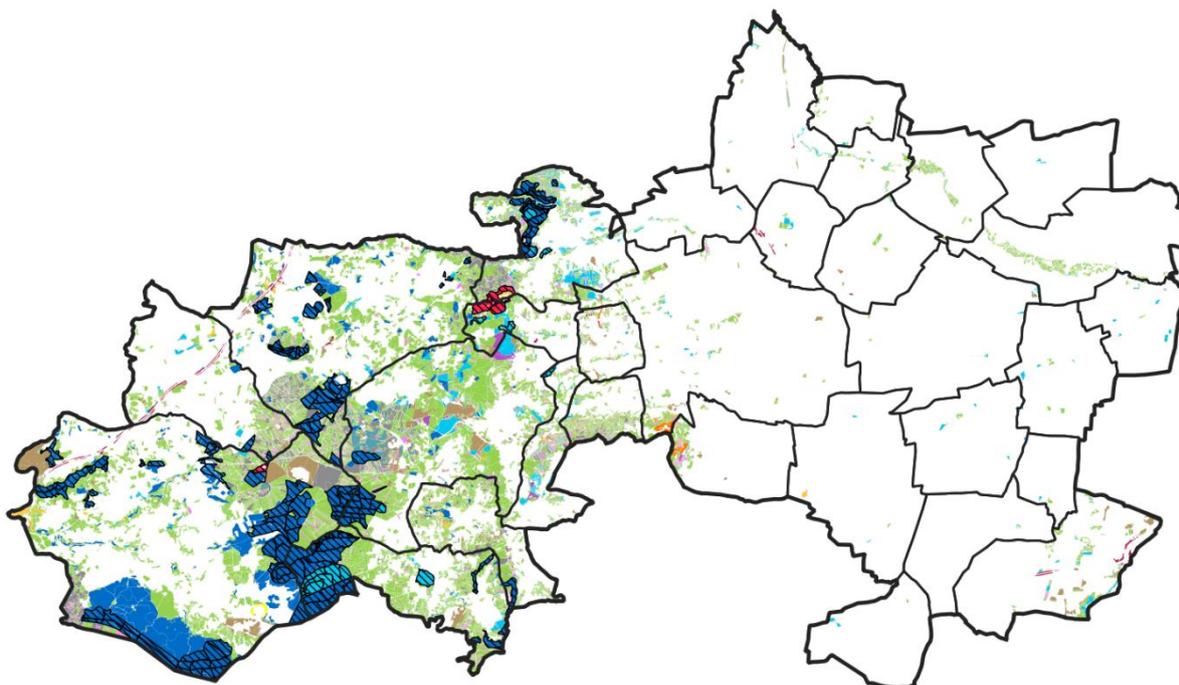


Exemples de lecture des graphiques précédents :

- ≈ 90 % des surfaces forestières appartenant à des communes ou des sections de communes sont liées à des comptes cadastraux avec plus de 25 ha de forêt. Ces comptes cadastraux représentent ≈ 10 % de l'ensemble des comptes communaux et sectionaux avec de la forêt.
- Seulement ≈ 10 % des comptes avec de la forêt le sont pour plus de 1 ha de forêt, mais ils totalisent près de 80 % des surfaces forestières.

La Communauté d'agglomération est particulièrement touchée par le morcellement de la propriété forestière. La taille moyenne d'une propriété forestière privée y est inférieure à 1 ha, alors qu'elle est de l'ordre de 2 ha sur le département. Ce morcellement est encore renforcé par la présence de nombreux biens non délimités.

En ce qui concerne les biens forestiers des collectivités, la plupart des surfaces forestières de production font l'objet d'une application du régime forestier, dont relèvent les bois et forêts des collectivités « susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution ». Le régime forestier est mis en œuvre par l'Office national des forêts. Les ¾ des surfaces concernées font l'objet d'une gestion via le Syndicat mixte de gestion forestière Volvic Sources et Volcans mis en place en 2014 avec 3 forêts communales et 16 forêts sectionales situées sur 5 territoires communaux. Chaque forêt au régime forestier dispose d'un document de gestion garantissant une gestion durable.



Carte 7-C : localisation des forêts au régime forestier – les zones hachurées (ONF, 2022)

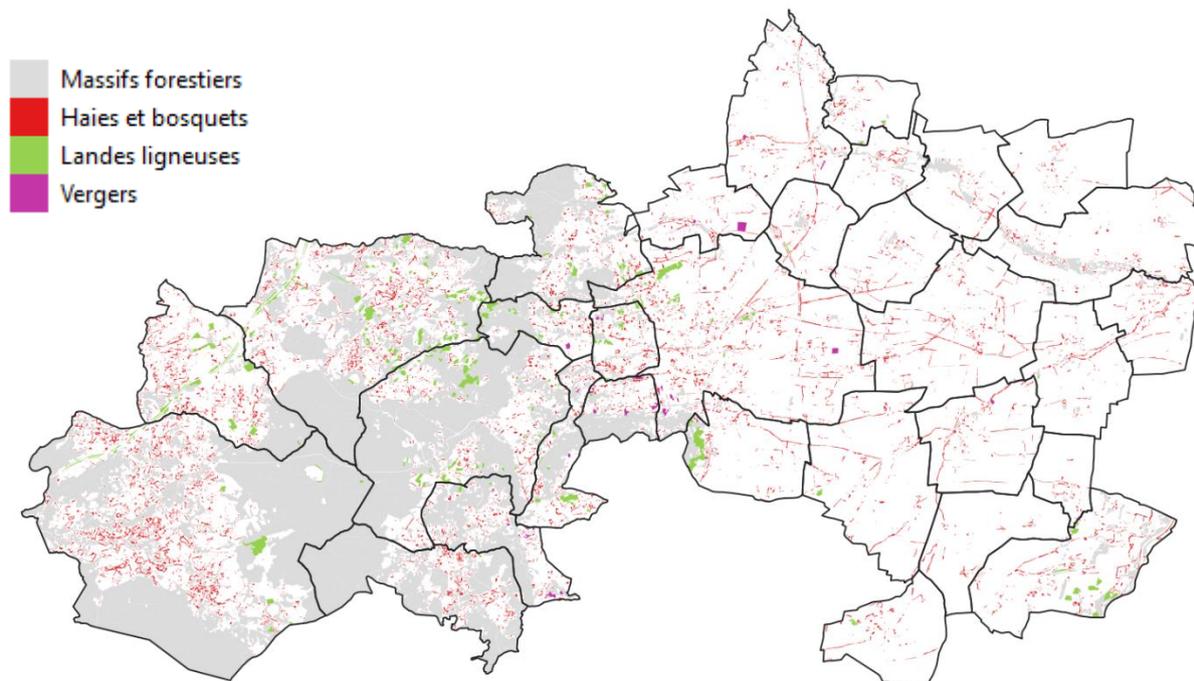
En forêt privée, sauf en cas d'obtention de certaines aides publiques, les documents de gestion ne sont obligatoires que pour les propriétés de plus de 25 ha. Localement, la gestion forestière en forêt privée est donc peu encadrée.

5.5. Autres zones de végétation

En plus des zones forestières, les données 2022 de la BDTopo de l'Institut géographique national permettent de cartographier une partie des arbres situés hors massifs forestiers.

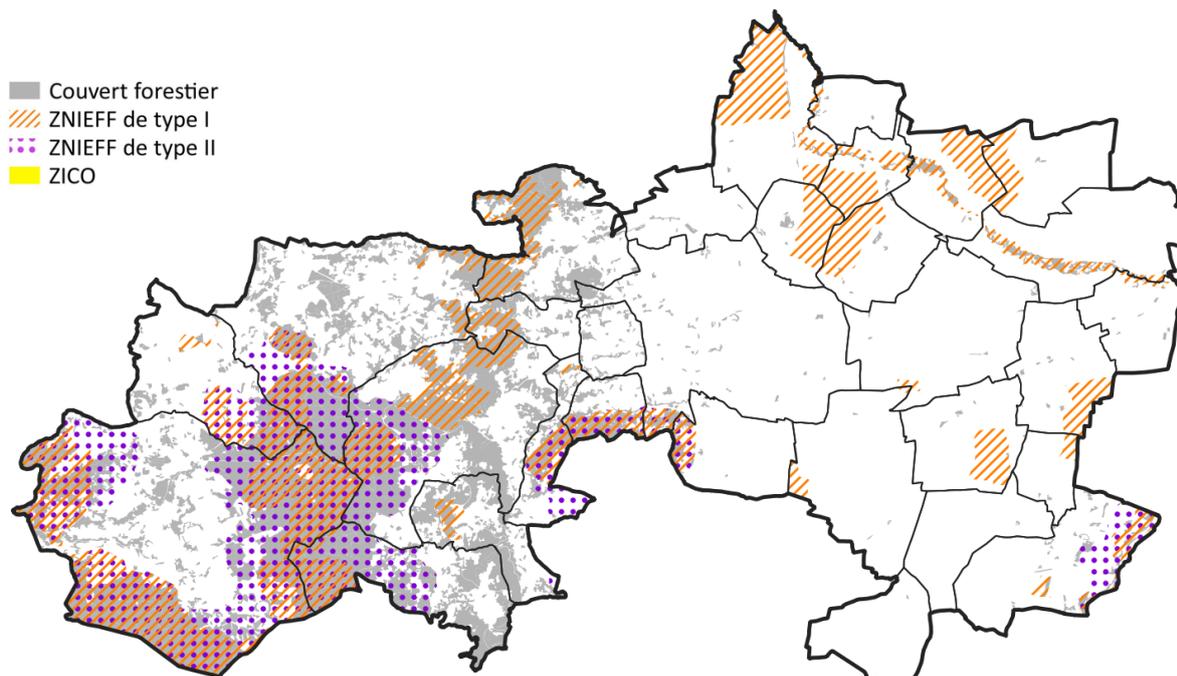
Pour Riom Limagne et Volcans, on compte quelques zones de vergers (43 hectares), mais la plupart des surfaces boisées hors massifs forestiers correspondent aux haies (surface cumulée de 1 035 hectares) et à de petites bosquets (377 hectares).

Les haies et bosquets sont présents sur toutes les communes, mais avec une densité beaucoup plus importante sur le plateau de l'Ouest qui présente une zone de bocages. La plaine de Limagne est essentiellement concernée par des reliquats le long d'axes routiers et de cours d'eau.



6. Enjeux socio-environnementaux

6.1. Zonages issus d'inventaires

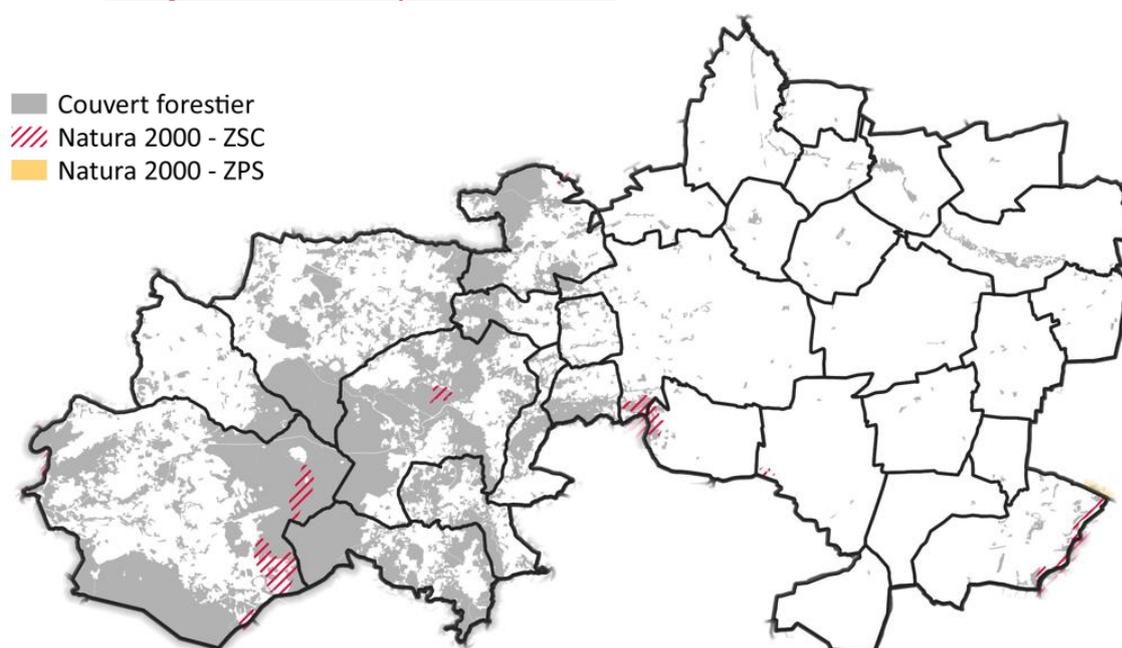


Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire :

- ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain.
- ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.

Données 2021 : le territoire est concerné par **4 ZNIEFF de type II** (Gorges de la Sioule, Chaîne des Puys, Côteaux de Limagne, Lit majeur de l'Allier moyen) et **23 ZNIEFF de type I** (dont plusieurs secteurs boisés tels que les vallées de la Sioule ou des Prades, les Gorges d'Enval, les versants de Châteaugay des Cheires ou des Puys), mais aucune ZICO.

6.2. Zonages du réseau européen Natura 2000



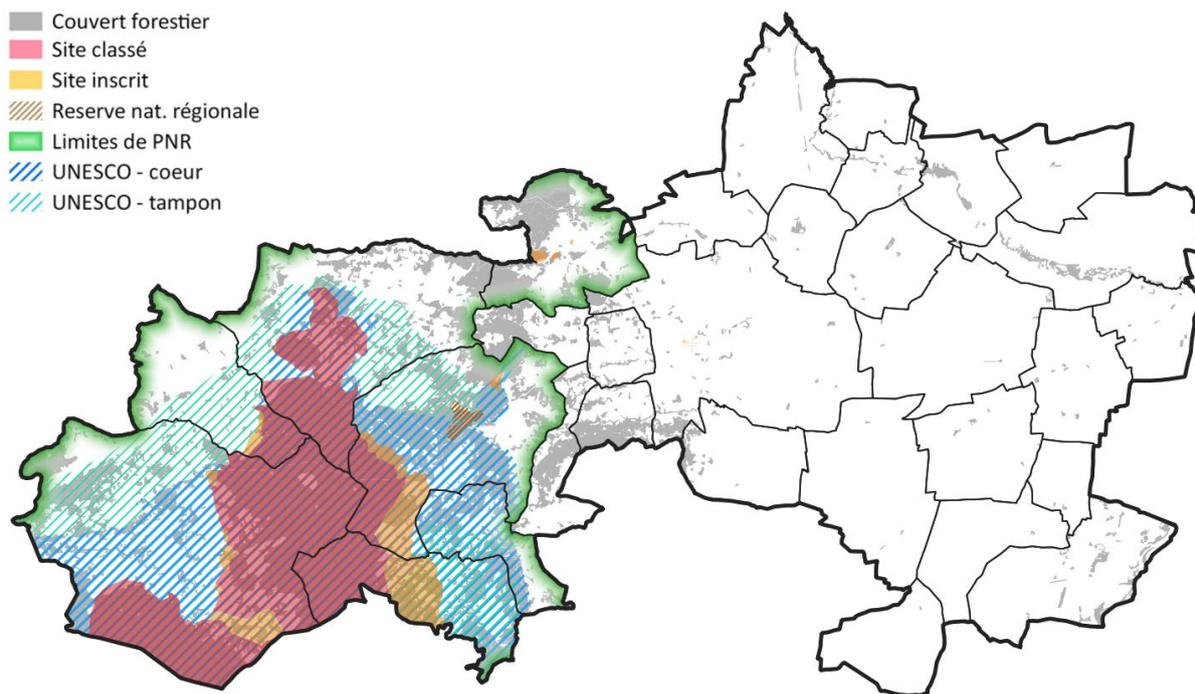
- ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).
- ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

Données 2021 : le territoire est concerné par 5 ZSC (« Gites de la Sioule », « Chaîne des Puys », « Vallée et coteaux thermophiles du Nord de Clermont-Ferrand », « Marais salé de Saint-Beauzire » et « Val d'Allier – Alagnon ») et aucune ZPS.

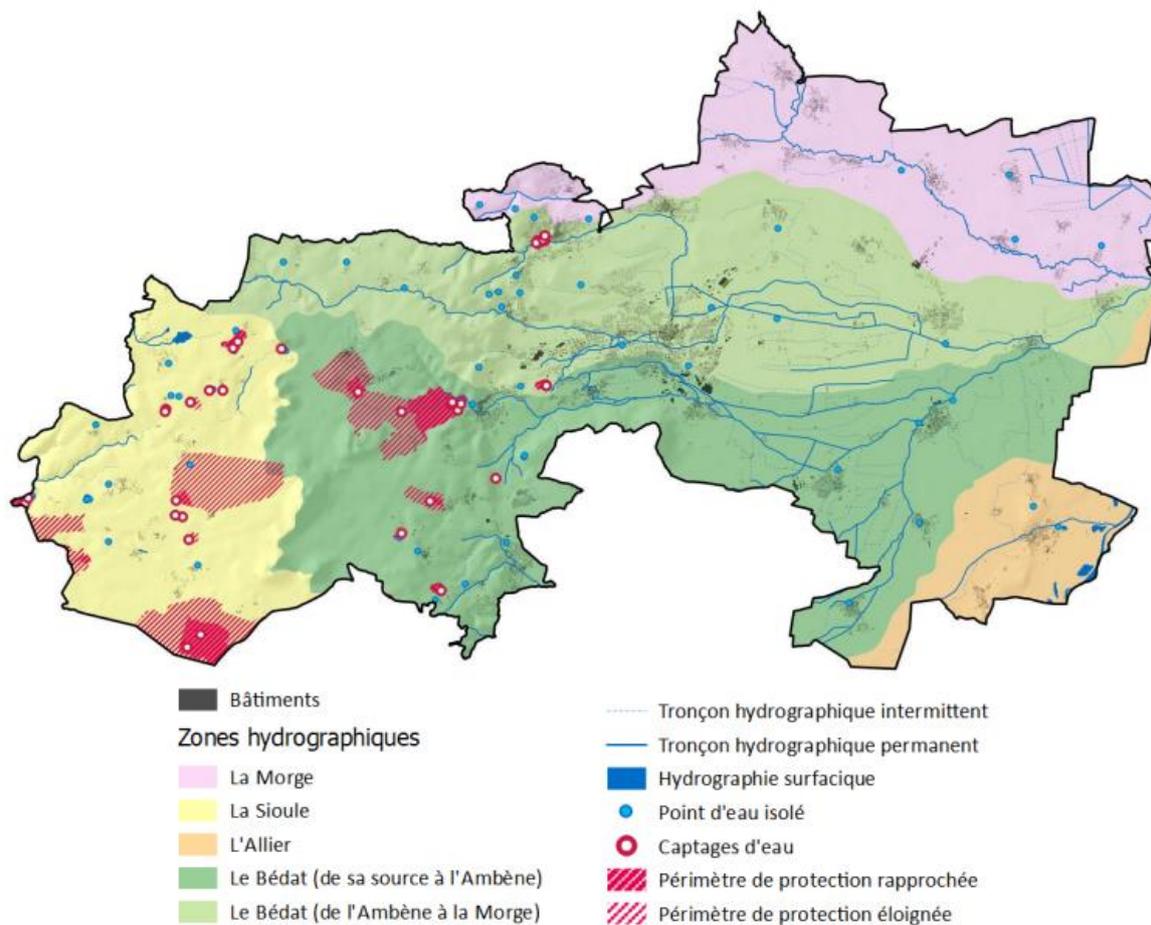
6.3. Zonages réglementaires et UNESCO

Le territoire est concerné par :

- 22 sites inscrits (15 dans le centre de Riom, 5 sur la commune de Volvic, la Chaîne des Puys et le Rocher de Greta) ;
- 1 site classé (Chaîne des Puys) ;
- 1 réserve naturelle régionale (Cheires et grottes de Volvic) ;
- 1 Parc naturel régional (PNR des Volcans d'Auvergne).



6.4. Ressource en eau



La ressource en eau sur la partie Ouest de Riom Limagne & Volcans alimente à la fois les communes de situation des captages, l'usine d'embouteillage des « Eaux de Volvic », et partiellement le bassin de vie de Riom.

De nombreux captages y sont localisés, avec des périmètres de protection réglementaire dédiés :

- **périmètre de protection immédiate** : correspond au site de captage et est clôturé pour éviter toute intrusion, la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Toute activité y est interdite a priori, hormis les opérations d'entretien.
- **périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste dont la limite est fixée en fonction du délai de transit des éléments polluants potentiels. Toute activité pouvant provoquer pollution ou modification des écoulements y est interdite ou soumise à des prescriptions.
- **périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes ; ces activités y sont réglementées.

Dans le cas spécifique des « Eaux de Volvic », un impluvium (zone d'infiltration des eaux) de 38 km² a été défini, boisé à plus de 50 %. Créé en 2006, le CEPIV (Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic) a pour mission le développement d'une politique concertée de protection de l'impluvium. Il s'appuie sur l'expertise de divers acteurs comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts ou le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

Les communes concernées par l'impluvium sont Volvic, Charbonnières-les-Varennnes, Pulvérières et Saint-Ours-les-Roches.

6.5. Autres données environnementales

Espaces naturels sensibles / ENS

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'extension des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public. Pour mettre en œuvre cette politique, le département peut instituer une taxe départementale (TDENS), pour l'entretien des sites ou des acquisitions foncières.

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est concernée par 3 Espaces naturels sensibles :

- ENS de la Colline de Mirabel (494 ha sur les communes de Malauzat, Marsat, Ménérol et Riom, géré par Riom Limagne et Volcans, la mise en œuvre des actions de protection et gestion étant confiée au CAN Auvergne), avec une extension envisagée ;
- ENS de la Côte Verse (94 ha forestiers sur la commune de Volvic, avec une gestion par la commune) ;
- ENS de l'Étang Grand (46 ha sur la commune de Pulvérières, géré par Riom Limagne et Volcans, la mise en œuvre du plan de gestion étant confiée à la LPO).

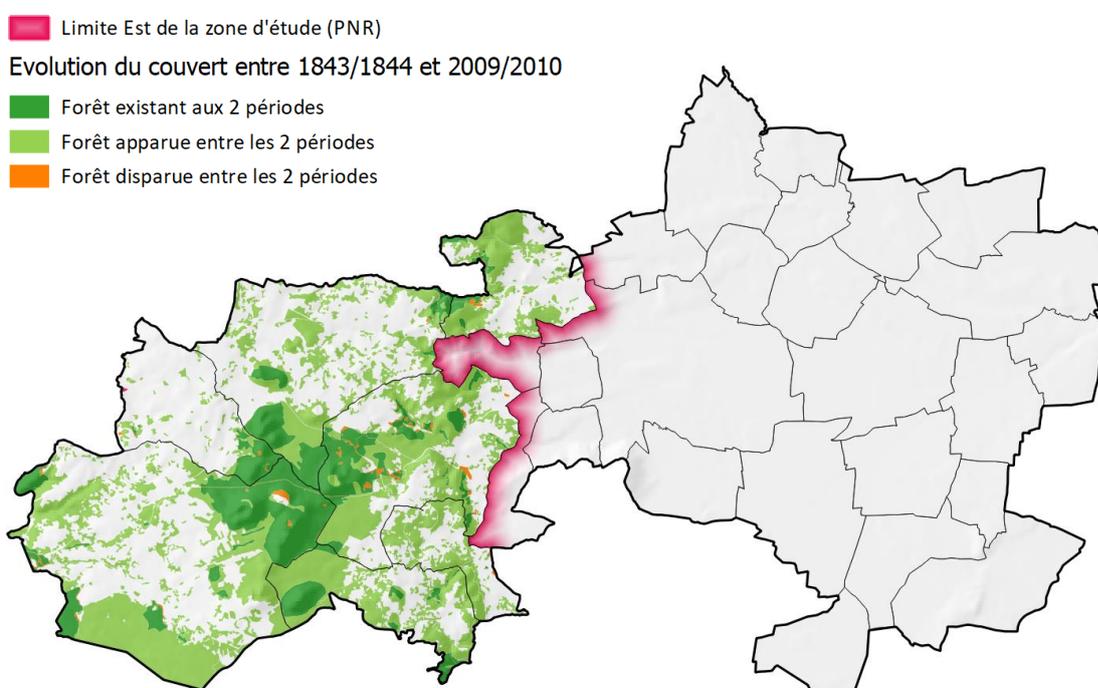
Conservatoire des espaces naturels / CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel. Selon les cas, le CEN intervient selon plusieurs modalités : acquisition foncière, convention, location, mise en œuvre de plan de gestion... Les sites du CEN présents sur le territoire sont :

- « Val d'Ambène - Pré du bois » (10,3 ha de tourbière / marais avec acquisition, commune de Charbonnières-les-Varennnes) ;

- « Colline de Mirabel : Bourassol, Champ Griaud, Grand Patural », en lien avec l'ENS (18,4 ha de pelouses et coteaux secs avec modalité multiple, communes de Châteaugay, Malauzat, Marsat, Ménérol, Riom) ;
- « Les Sagnes » (7,9 ha de tourbière / marais avec convention, commune de Pulvérières) ;
- « Etang Grand » (5,1 ha de tourbière / marais avec acquisition, commune de Pulvérières) ;
- « Marais de l'Étang grand », en lien avec l'ENS (5,1 ha de tourbière / marais avec acquisition, commune de Pulvérières) ;
- « Marais du Cerey » (1,3 ha de tourbière / marais avec convention, commune de Riom) ;
- « Moulin de la Croute » (0,5 ha + bâtiment avec convention, commune de Riom) ;
- « Marais salé de Saint-Beauzire » (8,7 ha de sources / prés salés avec acquisition et convention, commune de Saint-Beauzire) ;
- « Cratère du Puy de Jume » (11,2 ha de sommet / volcan avec convention, commune de Saint-Ours-les-Roches) ;
- « Mas d'Argnat » (bâtiment avec convention, commune de Sayat).

Forêts présumées anciennes



Carte 12 : cartographie des forêts présumées anciennes (CNBMC / IPAMAC, 2016)

6.6. Informations relatives à la chasse

Pour le Puy-de-Dôme (c'est aussi le cas au niveau national), on note une érosion régulière du nombre de chasseurs de l'ordre de -2%/an, de 13 236 permis validés en 2015/2016 à 11 123 en 2021/2022. Environ 700 détenteurs de droit de chasse sont adhérents à la Fédération des chasseurs du département, très majoritairement des sociétés de chasse sous statut d'association loi 1901.

Pour mieux gérer les populations de gibier en tenant compte des caractéristiques géographiques, le département est divisé en 14 unités de gestion cynégétiques. Les communes de Riom Limagne et Volcans sont réparties au sein des UG n°2 – Combrailles Est, UG n°12 – Dômes et UG n°30 – Limagne Nord.

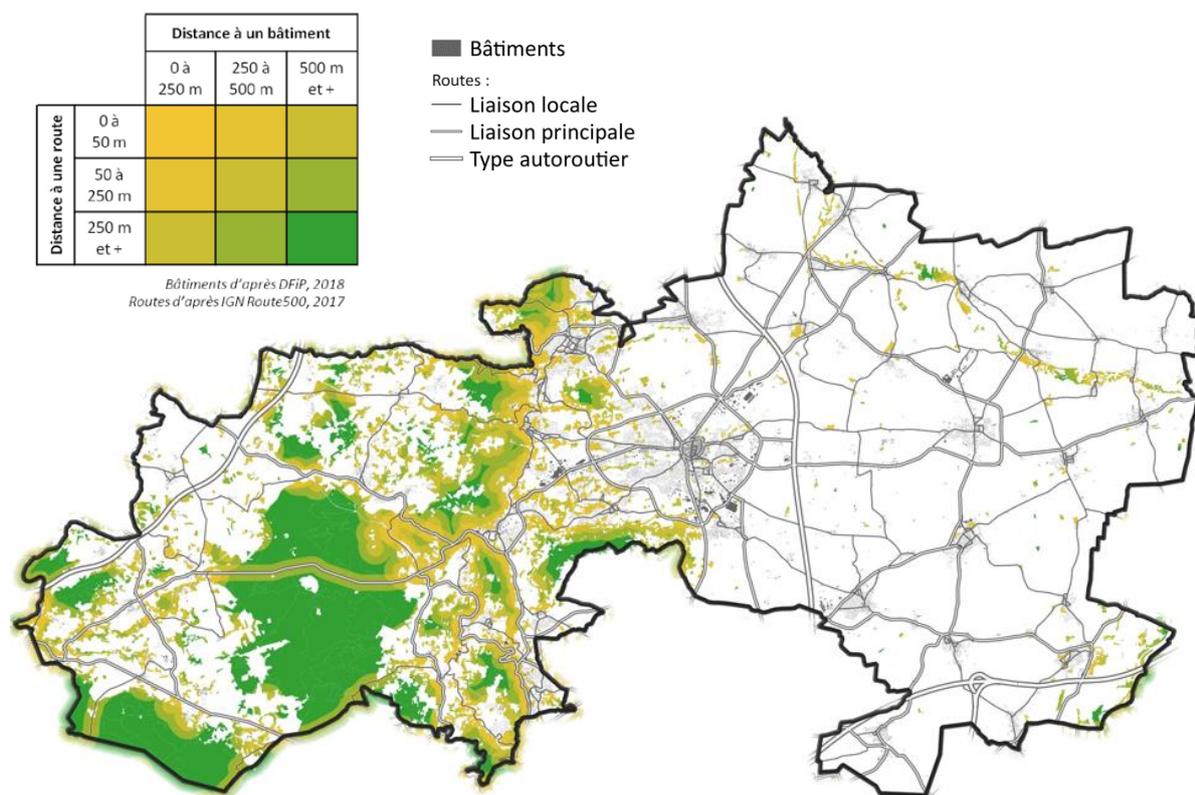
Les espèces de gibier chassées sur le Puy-de-Dôme sont les suivantes : le Lièvre d'Europe, le lapin de Garenne, les Perdrix, le Faisan commun, le Chevreuil, le Sanglier, le Cerf élaphe, le Mouflon, le Chamois, le Canard colvert et quelques autres espèces de canard, les Bécassines, la Bécasse des bois, la Caille des blés, l'Alouette des champs, le Vanneau huppé, les grives, le Merle noir, les Pigeons, les Tourterelles. A cette liste, il faut ajouter les espèces considérées comme des prédateurs : le Renard roux, la Martre, la Fouine, le Putois, le Ragondin, le Rat musqué, le Blaireau, le Corbeau freux, la Corneille noire, la Pie bavarde, l'Etourneau sansonnet, le Pigeon ramier, le Geai des Chênes, le Raton laveur, la Bernache du Canada et localement le lapin.

Les espèces qui peuvent avoir une incidence sur le développement des peuplements forestiers sont essentiellement le cerf, le chevreuil et le sanglier. La partie plaine du territoire ne fait pas l'objet de surveillance particulière, en l'absence de couvert forestier important. Pour les communes de la partie Ouest, le niveau de population de ces espèces est jugé sans incidence forte. En 2023, l'équilibre sylvo-cynégétique est jugé satisfaisant, avec simplement quelques communes faisant l'objet d'une vigilance : Charbonnières les Varennes, Saint-Ours, Volvic et Chanat-la-Mouteyre.

Lors de la saison de chasse 2020/2021, les réalisations de plans de chasse suivantes ont été constatées pour Riom Limagne et Volcans :

- Aucune demande concernant le cerf.
- Concernant le chevreuil :
 - 24 communes concernées par des demandes de plan de chasse émanant de 32 détenteurs de droit de chasse ;
 - 195 attributions accordées ;
 - 174 chevreuils abattus.1111

6.7. Prise en compte de la fréquentation des massifs forestiers



7. La filière bois

7.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire

Relativement peu d'entreprises de la filière bois sont basées sur le territoire de Riom Limagne et Volcans. En se basant sur les codes NAF (nomenclature d'activité française) et le répertoire SIRENE des entreprises, on peut recenser les entreprises suivantes en 2023 :

02 – Sylviculture et exploitation forestière

- 02.10A – Sylviculture et autres activités forestières
 - SARL Énergie Bio Environnement (Charbonnières-les-Varennes)
 - 11 propriétaires (4 groupements forestiers, 2 indivisions, 5 particuliers) basés à Mozac, Riom, Châtel-Guyon, Surat, Volvic, Saint-Ours (x 4), Pulvérières et Sayat
- 02.20Z – Exploitation forestière
 - SCI forestière d'Auvergne (Sayat)
 - Sylviculture Exploitation Vente Estimation – S.E.V.E. (Riom)
 - M. Laurent CHAMPAGNAT (Riom)
 - Mme. Fabienne PAUZE / BOUCHERON (Les Martres-d'Artières)
 - M. Michel SUDRE (Saint-Ours)
 - M. Jean-Pierre BESSERVE (Saint-Ours)
- 02.40Z – Services de soutien à l'exploitation forestière
 - Savannet Travaux forestiers (Riom)
 - M. Philippe MICHEL (Saint-Ours)
 - 5 groupements forestiers basés à Chanat-la-Mouteyre, Saint-Ours, Sayat (x 2) et Malauzat

16 – Travail du bois ; fabrication art. bois liège (sauf meubles), vannerie et sparterie

- 16.10A – Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
 - SARL Le Piquet Idéal (Châtel-Guyon)
- 16.10B – Imprégnation du bois
 - France Habitat 63 (Riom)
 - Eco'logis Protect 63(Riom)
 - SNTB Fouquereau (Riom)
- 16.23Z – Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 - EURL Bachelerie Cédric (Saint-Ignat)
 - Menuiserie GP Bois (Malauzat)
 - SARL Bournery (Châtel-Guyon)
 - Artidome (Ennezat)
 - M. Pierre DE OLIVEIRA (Volvic)
 - Martin Fermetures (Saint-Bonnet-près-Riom)
- 16.29Z – Fabrication objets divers en bois, liège, vannerie et psarterie
 - M. Maxime MACHANEK (Riom)
 - M. Rémi BONNET (Martres-sur-Morge)
 - M. Laurent INDERCHIT (Sayat)
 - LMA (Châtel-Guyon)
 - L'Atelier de Sophie Encadrement (Riom)

17 – Industrie du papier et du carton

- 17.21B – Fabrication de cartonnages
 - Mme. Annick MESONERO (Saint-Ours)
- 17.23Z – Fabrication d'articles de papeterie
 - Les Création de Lynette (Riom)

- 17.29Z – Fabrication d’autres articles en papier ou en carton
 - Atelier Dynamik - Filhouette (Volvic)

31 – Fabrication de meubles

- 31.01Z – Fabrication de meubles de bureau et de magasin
 - Barem (Riom)
 - Nova Concept (Volvic)
 - M2A Events (Riom)
- 31.02Z – Fabrication de meubles de cuisine
 - Atelier Ancrages (Enval)
- 31.09B – Fabrication autres meubles et industries connexes de l’ameublement
 - Société créative d’intérieur (Chappes)
 - SASU Dagon Angélique (Riom)
 - EMC (Sayat)
 - L’Atelier du Gaulois (Saint-Bonnet-près-Riom)
 - Aucouturier Design (Châtel-Guyon)
 - La Bastide Menuiserie (Riom)
 - L’atelier de Camille et Seb (Châtel-Guyon)
 - M. Hervé MAILLET (Les Martres-d’Artière)
 - M. Bruno PASSARELLI (Varenes-sur-Morge)
 - M. Matthieu ROUQUETTE (Les Martres-d’Artière)
 - Tylbeo (Ennezat)
 - Ycec Création (Chanat-la-Mouteyre)
 - Marie Déco (Riom)
 - Leduc Création Bois (Volvic)

A noter : certaines de ces catégories regroupent à la fois des utilisateurs de bois et d’autres matériaux, par exemple la menuiserie. Il conviendrait donc de préciser ce travail par une vérification au cas par cas si la filière forêt-bois devait être caractérisée plus précisément.

Un travail mené par les étudiants d’AgroParisTech – ENGREF en 2022 a permis de recueillir l’avis de l’Association FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes sur l’organisation de cette filière. D’après elle, les entreprises de première transformation (scieries) sont de très petites structures qui transforment annuellement un faible volume de bois, majoritairement résineux. Ces scieries s’approvisionnent en partie sur le territoire de RLV et vont également chercher du bois plus loin. Concernant les entreprises de seconde transformation, l’interprofession mentionne le fait que leur approvisionnement s’effectue en grande partie à l’extérieur du territoire de RLV.

7.2. Ventes de bois

Il n’est pas possible d’avoir les informations concernant l’ensemble des ventes de bois réalisées au profit de l’ensemble des propriétaires forestiers de la Communauté d’agglomération.

Les seules données disponibles sont celles relatives aux ventes de bois organisées par l’Office national des forêts pour le compte des collectivités. Sur la période 2016-2022 et pour le territoire de RLV, 85 % de ces ventes se sont faites au profit du SMGF Volvic Sources et Volcans, avec plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de bois concernés. Il n’est pas permis de donner des informations précises à l’échelle de la Communauté d’agglomération, car cela revient quasiment à diffuser des données individuelles.

Près de 45% des volumes vendus l’ont été à des entreprises de transformation du département, 40% à des entreprises de transformation de départements limitrophes, 15% à des exploitants.

7.3. Chaufferie au bois / bois-énergie

Hors dispositifs de chauffage des particuliers, 6 chaufferies au bois sont répertoriées sur le territoire :

Commune de situation	Projet	Puissance (kW)	Type de combustible	Consommation (tonnes/an)	Mise en service
Ennezat	Agriculteur	50	Plaquettes	25	2007
Mozac	Menuiserie Innov'Inter	200	Plaquettes	95	2000
Riom	Lycée du bâtiment	900	Plaquettes	800	2009
Riom	Réseau de chaleur de Riom	3 200	Plaquettes	7 200	2013
Riom	Centre pénitencier	800	Plaquettes	600	2015
Riom	Syndicat du Bois de l'Aumône	150	Granulés	25	2012

Tableau 4 : chaufferie au bois (Aduhme, site Internet consulté en mars 2023)



Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme
Chargés de missions : Mélanie DECHERF / Guillaume DAVID
Maison de la forêt et du Bois - Marmilhat
10 allée des Eaux et Forêts
63370 LEMDPES
puydedome@communesforestieres.org
SIRET : 440 282 507 00019 – Association loi 1901 déclarée